

13 cahier

RAGON

N° 13

histoire

parten

concern

organisation de l'eglise

finances

lois

matériel

œuvres sociales et religieuses

propagation

" Denis Frès obéissant à cet ordre du sieur de
 " Lapoyade, se rendit donc à Sainte-Foy le 8 août
 " dernier, et il alla loger à l'auberge de la veuve Re-
 " beyrolle, où il coucha; mais le lendemain matin,
 " étant à même de monter à cheval pour aller à
 " Bergerac où il avait des affaires, il se vit inopinément
 " arrêté lui et son cheval, par le sieur Garraud, huissier,
 " à la tête d'une troupe de satellites armés qui le
 " traduisirent pièce-mêle avec cette foule de citoyens de
 " Sainte-Foy, décriés de prison de corps, dans les prisons
 " de la Cour, où il a demeuré jusqu'à ce jour sans pou-
 " voir absolument découvrir ce que sont devenus
 " son cheval et son manteau.

" - - - On le prenait pour un ancien prédicant
 " qui, dit-on, ayant été mis en 1759 dans les prisons d'An-
 " vers, trouva le secret de s'en échapper - - -

" - - - sa probité, ses bonnes vie et mœurs sont constatés
 " par deux certificats - - -

" C'est donc lui faire trop d'honneur de le
 " prendre pour un prédicant; il n'a point assez de talents
 " pour cela." - - -

" La Cour ne sévira pas contre nous pour un fait
 " de croyance; c'est à elle, c'est à sa sagesse, à sa justice,
 " à son humanité, qu'il appartient d'éteindre pour

138

" jamais en procès de religion¹ - - - - -

Le Mémoire est signé par les accusés; M^o. de Lamontagne, rapporteur; M^o Gros, avocat; M^o Cajus, procureur.

Nous n'avons d'autres renseignements sur ce procès que ceux que donne encore M. Caris à la suite et des extraits que nous avons faits plus haut:

" M^o de Beaumont, le célèbre avocat, qui avait pris une
 " part si brillante dans les affaires Calas et Sirven,
 " était tout désigné comme défenseur, et l'on peut dire
 " qu'il justifia dans ces circonstances le surnom de
 " Cicéron. Beaumont que Voltaire se plaît à lui
 " donner dans ses lettres à Damilaville

" Cette affaire, qui eut une issue heureuse, fut
 " un triomphe de plus pour le protestantisme français⁽¹⁾

Insiqué les assemblées du dévot eussent été com-
 plètement suspendues pendant l'instruction du
 procès, l'Administration, faisant preuve d'un mauvais
 vouloir persistant envers les protestants prit une nou-
 velle mesure de rigueur, contre huit d'entre eux qui avaient
 été élus à l'Assemblée générale des députés des divers ordres et
 Corps de métiers de la ville. Par décision de M. Doudon, procu-
 reur général, ils furent exclus de l'assemblée. Dans sa lettre
 du 10 mars 1768, M. Doudon dit; " Je vous aversis que pas

(1) Caris. - p. 74, 75.

Précédemment le même M. D'udon, procureur général du Roy au Parlement de Bordeaux, avoit donné des ordres fort sévères au 1^{er} Cartier, son substitut, et aux autres, en conséquence de ceux qu'il avoit obtenu ou reçu de la Cour, d'obliger absolument et sans délai les protestants de faire porter les enfans à leur église paroissiale pour y être baptisés, ou les cérémonies leur être supplées, sous peine d'amendes et de prison sur le moindre refus jusqu'à ce qu'ils eussent obéi, ce qui a commencé de s'exécuter à St-Foy le samedi 9 may 1767 et le jour suivant, et cela ayant été interrompu par l'assassinat, attentat contre le curé de St-Foy la nuit du 29 au 30 may last, baptêmes ont été continués sur des nouveaux ordres, tant au St-Foy que dans les paroisses circonvoisines (Registres des baptêmes, mariages et sépultures de St. André de Cap-beaure)

un protestant ne peut être ni député, ni notable, ni conseiller de ville, ni échevin; je vous recommande à cet égard de tenir la main exactement à ce que les ordonnances du royaume soient observées en ce qu'elles excluent les protestants de toute fonction publique.

M. Alphonse Lagarde dans sa Chronique des Eglises réformées de l'Agenais mentionne que plusieurs chefs de famille de Sainte-Foy furent ou emprisonnés ou exilés. (page 287)

Peu à peu cependant les assemblées du désert reprenaient sans que l'autorité parût s'en inquiéter puis des retours de persécution se manifestèrent et ainsi de suite. Une nuit pendant laquelle il y avait réunion, vers Lynesse, un protestant de Sainte-Foy apprit que la force armée allait se diriger sur l'assemblée; les ports de la ville se trouvant fermés, il réussit à se glisser par une ouverture d'égout, à l'extrémité de la rue Barceau, appelée autrefois rue du Loup, et courut avertir ses condigionnaires. Une autre fois, des parents voulant faire baptiser un enfant, et ne sachant comment faire pour que la chose ne s'ébruitât pas, montèrent sur le toit de la maison où se trouvait le pasteur et descendirent l'enfant par la cheminée. Cette maison porte aujourd'hui le N^o 23. de la rue

818

Waldeck-Rousseau.

~~Les protestants ne négligeaient rien, semble-t-il, pour augmenter leur influence et diminuer d'autant celle des protestants; Malgré ^{l'influence des riches} cela bien des protestants, alliés à d'importantes familles catholiques résistaient; ainsi dans les cahiers "contenant le tems de décès des personnes auxquelles a été refusé la sépulture ecclésiastique" on lit les noms d'Isabeau Rigaud, épouse de Jean Hertze, s^r de Cappelle (11 mai 1740) de Marie Duquesla, veuve de Simon Duret, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi (19 septembre 1740) de Pierre Jauge, s^r du Graveron (3 janvier 1741); Henri-Léon de Vincens de Bourgoynade (19 novembre 1751) d'Esther de Kabar, épouse de Jean Vallet de Warène, (7 février 1760) etc. dans les cahiers contenant les déclarations de décès de la R.P.R. on trouve Catherine de Servain, épouse de Pierre de Séraud de Langalerie écuyer. (16 août 1777.)~~

En 1773 on voit le régiment Dauphin-Dragon logé chez les protestants; cependant l'état des esprits était tel que la ville assumait une part de dépenses; et l'on peut citer, à l'honneur des protestants, le témoignage suivant rendu par un capitaine de dragons, campé durant sept mois chez les protestants de Sainte-Foy:

118

„ Je soussigné, capitaine au régiment Dauphin-Dragons
 „ certifie que pendant sept mois que j'ai passé à Sainte-Joy
 „ avec ma compagnie, les ministres et les membres de la
 „ religion prétendue réformée n'ont donné ny à la société
 „ ny au gouvernement aucun sujet de plainte raison-
 „ nable qui me soit parvenu, et qu'en déplorant
 „ leur erreur je ne peux qu'admirer leurs vertus civiles
 „ et sociales.

„ Ils m'ont prié de leur rendre ce témoignage et
 „ je ne pourray le leur refuser sans injustice; la
 „ société n'a point de membres plus vertueux, l'Etat
 „ n'a point de sujets plus fidèles.

„ Sainte-Joy le 16 Septembre 1774.

„ Le Comte de Sermaisons, capitaine au régiment
 „ Dauphin-Dragons.

Pour copie conforme: A. Fortin.

Les archives de la mairie du Flein contiennent
 un registre des actes pastoraux des pasteurs pour les
 paroisses du Flein, la Rouquette, Ponchapt et Saint-
 Moëard; ce registre commence à la date du 10 janvier
 1750 et nous permet d'avoir quelques renseignements

348

sur les pasteurs de la région; depuis juillet 1760 on trouve assez régulièrement le nom de Sol⁽²⁾ jusqu'en juillet 1761; puis c'est le pasteur Renouveau qu'on voit à peu près avec la même régularité jusqu'en janvier 1764; puis Renateau jusqu'en mai 1767; puis Liard, Becays, Dupuy aîné, etc.

Après l'affaire de la prison et tentative d'assassinat sur le curé de Sainte-Foy, "les dignes pasteurs Dupuy, Liard et Renateau" métamorphosés eux aussi par la trame infernale en commandants d'une milice exécutable d'homicides." (Mémoire pour l'accusé, page 6) mais toujours assez heureux pour échapper aux fureurs de leurs ennemis furent condamnés par contumace à être pendus sur la place publique de Sainte-Foy⁽¹⁾ probablement pour avoir repris les assemblées du désert. "L'un d'eux, à ce qu'on assure, le ministre Dupuy, eut le triste privilège de se voir pendre en effigie, à travers les volets de sa chambre qui donnait sur cette place; d'autres ont dit par une erreur.

Les frères Dupuy étaient enfants du pays; la regrettié^{lle} Duplain était une de leurs descendantes ou parente. On trouve dans le "Rolle des ministres protestants et étudiants du royaume de France, année 1767, Périgord et Agenois, Pasteurs: François Diala, Renouveau, Boutillon. — Protestants:

(1) X. - (Le Huguenot du Sud-Ouest. n° 8. 1895)

(2) Les papiers du pasteur du désert, Sol, dit Solier, sont ou ont été entre les mains de Madame Delmas, de Noyant-aubas, du main d'après D. Benoît, dans les papiers Sibert, mais ils en ont été retirés par les soins de M. de la Foy.

848

„ Dupuy l'aîné, Renateau, Liard, Becay. — Étudiant ;
 „ Dumont.” (page 251, manuscrit. Synode du Haut-Languedoc)
 Daniel Benoit, dans son livre. Les frères Libert, p. 185, dit que
 „ le 21 mars suivant (1763) se tint le synode de la province
 „ sous la présidence de Dugas, avec Étienne Libert pour
 „ secrétaire.

„ Deux proposants, les frères Dupuy, avoient fini
 „ leurs études au séminaire. Il fut décidé qu'on leur
 „ imposerait les mains au mois de juillet. Étienne
 „ Libert fit partie de la commission chargée de les
 „ interroger et de leur assigner un quartier jusqu'à
 „ la tenue d'un prochain synode.

Plus loin, p. 191, Daniel Benoit rapporte que
 dans une lettre du 5 nov. 1763, Étienne Libert écrivait
 „ à Robaut : "La saintonge est toujours souverainement
 „ tranquille." "Le culte en effet s'y célébrait sans oppo-
 „ sition et publiquement dans les maisons d'oraison.
 „ On venait d'y consacrer les deux frères Dupuy
 „ dont l'un étoit destiné à la saintonge et l'autre au
 „ Périgord. Le premier devoit occuper la place laissée
 „ vacante par Louis Libert." Le second, d'après Caris,
 „ fut envoyé par le synode du Bas-Languedoc, à Laforce,
 „ Renateau à Bergerac.⁽²⁾ En 1772 les frères Dupuy
 „ desservaient Jonzac.

(1) Caris. p. 71.

(2) " p. 71

848

Voici quelques détails sur le pasteur Becay :

Dans une lettre de M. Dupuy, médecin, datée de
 Sainte-Foy, le 13 décembre 1806, et adressée au
 Conseil vic. il est dit que par arrêté de colloque
 tenu le 5 avril 1781, il fut accordé à M. Becay
 La Lande (M. Dupuy le qualifie à l'époque de sa
 lettre de pasteur emérito) une pension de 400
 livres qui devait lui être payée chaque année.
 " Plusieurs causes, dit-il, " suspendirent ces paiements.
 " Enfin M. Becay ayant renoncé aux arrérages
 " de 20 ans les églises et notamment celle de
 " Ste Foy reprirent l'habitude de ces paiements
 " et me fit compter à l'époque du 5 avril la somme
 " de 33^{fr} 34^{fr} par an. Au 5 avril 1806 dernière époque
 " on m'a renvoyé verbalement au 1^{er} de janvier
 " 1807 à cause de certains arrangements dans vos
 " finances.
 " Aujourd'hui qu'il se présente une occasion
 " sûre de lui faire passer cette partie de sa pension
 " je viens vous prier d'anticiper de quelques jours
 " ce paiement dont il a le plus grand besoin.
 " il est malade et vient d'éprouver une faillite
 " qui lui enlève mille écus qui formaient tout
 " son capital

848

" J'espère donc qu'animés des sentiments de justice
 " et de charité dont notre divin Sauveur nous a donné
 " tant d'exemples vous me ferez délivrer un mandat." -----

Le dernier crédit en faveur de M. Pécay est
 inscrit au budget du Consistoire pour l'année 1808.

Le pasteur Liard, dans ses actes pastoraux,
 faisait toujours suivre sa signature de cette qualifi-
 cation : pasteur sous la croix

Le temps approchait où l'église de St. Joz avait
 un pasteur domicilié à son chef-lieu. Vers 1770, les
 persécutions se relâchaient. Les protestants, qui avaient
 dû retourner au désert, en 1762, après avoir essayé
 d'établir leur culte à Sainte-Joz même, dans
 une grange, songèrent un moment à l'y rétablir,
 mais par mesure de prudence, ils tournèrent la
 difficulté en faisant le terrain à un autre endroit,
 et, sur leur appel, un pasteur vint se fixer en
 ville en mai 1771. C'était M. Pierre Marche
 dont M. Le Docteur Marche, mort récemment, était
 l'arrière-petit-neveu. Quoique tout jeune, il avait
 croyons-nous, précédemment exercé son ministère à
 Bergerac pendant quelque temps; du moins nous
 avons vu son nom dans la liste des pasteurs de cette église.
 Depuis la révocation de l'édit de Nantes, c'était la

83

Apr

première fois que l'église était organisée avec un pasteur à elle; aussi respirait-elle un peu, et, essayant ses forces, agissait parfois au grand jour; bientôt, faisant un pas de plus, elle tint ses réunions aux portes de Sainte-Foy, à St. Luclos; puis s'hardissant, elle loua en ville une nouvelle grange, comptant que l'Administration supporterait cette seconde tentative mieux que la première; c'est ce que nous apprenons un "mandement", ^{trimestriel} date du 2 août 1777, se montant à 50 livres, "pour le loyer d'une grange où l'on tenait les assemblées des religionnaires en conséquence de l'ordre verbal de Messieurs les Maire et Consuls, sur pareils ordres qu'ils avaient reçus de Monseigneur le maréchal duc de Brochy, lors de son passage dans cette ville." Un chai servit ensuite de lieu de culte⁽¹⁾ et en 1786 une salle fut louée. L'église ne pouvait que pâtir de ces changements de local mais enfin elle se trouvait mieux qu'au désert, et M. Waroché qui avait vécu en tant de lieux, exposé à toutes les intempéries, ayant risqué bien souvent sa vie ou sa liberté, bénissait Dieu de la tranquillité relative qui lui était accordée.

A l'ombre de la tolérance et en contact continu avec leur pasteur, les fidèles progressaient en vie religieuse.

(1) appartenant à M. Simon Waymae; nequam à St. Foy, et pour lequel l'église payait 200 livres de location. (Voir le registre des délibérations du Consistoire; séance du 15 juin 1779.)

520

de plus, au noyau solide qui avait résisté aux rigueurs de la persécution, s'ajoutaient les hésitants de la ville.

Un registre des délibérations du Consistoire, commencé en 1779, et conservé dans nos archives, nous fournit quelques renseignements intéressants que nous utilisons en temps et lieu.

Si grande que fut l'activité pastorale de M. Bourde, il n'aurait pu continuer longtemps un ministère si rempli, aussi un auxiliaire lui fut donné; on trouve en effet, le pasteur Sabatier remplissant les fonctions pastorales dans l'église en 1780, 1781 et 1782. En septembre 1782 le pasteur Pierre Thomas vint remplacer M. Sabatier; l'église en raison du nombre de ses fidèles et de l'étendue de sa circonscription réclamait un troisième pasteur, et en 1785, M. Jean Jay fut appelé et vint s'adjoindre à ses deux collègues. De Sainte-Foy, les trois pasteurs rayonnaient au loin et desservaient jusqu'à onze lieux de culte; nous en citerons deux qui ne sont plus desservis: Liqueur et Louber-Bernac; cette dernière localité qui a gardé son temple et qui a dépendu plus tard de l'église de Duras, avait encore en 1814, et peut-être plus tard, son culte présidé par les pasteurs de Sainte-Foy.

Un quatrième pasteur, M. Abel Alard, fils du pasteur de Bergerac, vint pendant quelque temps prendre une part de la lourde charge de la conduite de l'église de Sainte-Foy; nous ne savons combien de temples y restaient et s'il était, comme on le dit, en 1788.

SP1

Chapitre XI

Les décisions de rémission furent souvent aux diocèses, à des commissaires, élus par eux, et aux principaux chefs de famille, et bien des décisions prises étaient ainsi prises en commun; on sent en lisant les procès urbains que la cordialité règne entre les délibérants et qu'ils ont à cœur la prospérité de l'église.

Voici les noms que nous avons relevés ^{depuis 1770} jusqu'à la loi de germinal: J. Brun; Brun fils, sergent; Pierre Paul Sanfourche, qui fut impliqué dans la tentative d'assassinat sur le curé de St. Joz; Durand; Durand père ^{ainé} et fils jeune; Maillard; F. Fayolle; Bernard; Louillard; J. Meymac; Septime Meymac; Elié Gausson; Gausson du temple; Pauvert; Vallet; Delisle Jay; Isaac Piocheau; Mathieu Lacoudre; Brian fils aîné; Broca; Belletreau père; Pierre Deschampsier; Lapierre, aîné, sergent; Deschamps, du Traverson; Martineau; Audebert, du Pont de la Beauce; Simon Meymac; Augustin Warrot, capitaine; Pricheau; Pricheau, de Pineuilh; Blanchon; Jouhannéau; Laregnon, des Berciers, homme de loi; Lagarde; Loreille; Sourqueil.

228



